



Délibération 2019-070 du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 juin 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD - C. DUMORTIER - J. LECERF - D. LEVESQUE - V. HERMANT - G. WATSON - N. BOUBET - F. LETURCQ - M. GORGUET - N. CARON.

MM. B. ROUSERE - L. GABRELLE – Y. BONNERRE – J. MAURER - G. BOURY - Ph. GORGUET - B. BRONNIART - P. COLLE - J.N. MENAGE - M. FOULON - H. COPIN - L. DE LE VALLEE – M. FLAHAUT - L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ - G. TRANNIN - D. DELEPLACE - J. VASSEUR - M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – Ch. HEMAR - J.L. CANDAT – H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme V. HERMANT, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
M. Y. BONNERRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE,
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
Mr P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND,

Objet : Musée Letaille - Pass Bataille d'Arras - renouvellement de la convention avec la Société Publique Locale de Tourisme des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois.

La séance ouverte, Monsieur le Président détaille les dispositions de la délibération 2015-154 du 9 décembre 2015 qui avait autorisé la signature d'une convention entre l'intercommunalité du Sud Artois et l'office de tourisme de la Ville d'Arras permettant de pratiquer un tarif préférentiel au titre d'une visite groupée des carrières Wellington et du musée Letaille – Bullecourt 1917 dénommé Pass Bataille d'Arras.

Monsieur le Président rappelle ensuite les modifications qui sont intervenues au titre de la loi Notré et notamment la reprise de l'ensemble des activités de l'Office de Tourisme dans le cadre de la Société Publique Locale de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois et qui nécessitent de la passation d'une nouvelle convention entre les différents acteurs de cette opération.

Monsieur le Président rappelle que l'offre proposée par la Société Publique Locale, le Musée des Carrières WELLINGTON et le Musée Jean & Denise LETAILLE a pour objectif de constituer un réseau permettant de déployer une offre promotionnelle se traduisant par un tarif réduit sur chacun des deux musées :

- un rabais de 1€ pour l'entrée au Musée Letaille, pour le plein tarif et le tarif réduit par rapport aux tarifs habituellement pratiqués,

- un rabais de 2 € pour l'entrée plein tarif pour la Carrière WELLINGTON et un rabais de 2,5 € pour le tarif réduit par rapport aux tarifs habituellement pratiqués.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire l'ajout de deux nouveaux tarifs à destination des visiteurs souhaitant acheter le pass Bataille d'Arras au Musée LETAILLE :

- le tarif de 9,10 € pour l'achat d'un pass Bataille d'Arras plein tarif, constitué de deux tickets, l'un à 4 € pour le musée LETAILLE et 5,10 € pour la Carrière WELLINGTON,

-le tarif de 5 € pour l'achat d'un pass Bataille d'Arras tarif réduit (12-18 et étudiant), constitué de deux tickets, l'un à 2 € pour le musée LETAILLE et 3 € pour la Carrière WELLINGTON.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-d'approuver le renouvellement de la convention pour la mise en œuvre du Pass Bataille d'Arras avec la Société Publique Locale de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois ;
-d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention ;
-d'approuver les tarifs liés à l'application de cette convention ;
-d'autoriser en fin d'exercice le reversement des sommes dues pour les places vendues à Bullecourt au titre du musée des Carrières Wellington et de faire recette des sommes dues pour les places vendues à Arras au titre du musée Letaille – Bullecourt 1917.

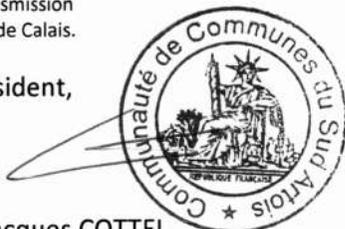
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 juin 2019 et transmission
en Préfecture du Pas de Calais.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

